

Troisième partie

POUR UN SYNDICALISME AGRICOLE COMPETITIF

Les évolutions et les risques décrits dans la partie précédente sont caractéristiques des mutations de la politique agricole. Auparavant monobloc, elle dépend maintenant de paramètres très hétérogènes, elle devient de plus en plus complexe et de plus en plus contraignante aux yeux des producteurs. Et cette évolution se traduit sur les exploitations par une accumulation d'exigences et d'efforts qui engendre de plus en plus saturation, inquiétude et même rejet.

Dans ce contexte, notre syndicalisme doit montrer qu'il est apte à utiliser ses moyens avec la plus grande efficacité. Cela passe par une synergie accrue entre organisations dans l'utilisation de ces moyens et par un questionnement de fond sur l'action syndicale au niveau européen. Il faut également que la profession se donne enfin une véritable stratégie face au défi de l'opinion.

A. PLUS DE SYNERGIE DANS L'UTILISATION DES MOYENS

Depuis une quinzaine d'années, le champ d'intervention du syndicalisme agricole s'est élargi à des domaines nouveaux, tels que l'environnement, les négociations commerciales internationales, la sécurité sanitaire, la communication.

Le nombre des interlocuteurs du syndicalisme et des dossiers qu'il a à gérer s'en est trouvé sensiblement accru. Par ailleurs, des dossiers traditionnels, comme celui de la PAC, sont devenus beaucoup plus complexes. Les débats sur la mise en place de la dernière réforme intervenue en la matière, l'information qu'il faut faire à ce sujet l'illustrent bien.

Dans ces conditions, il est devenu de plus en plus difficile pour le syndicalisme de faire face avec efficacité aux multiples sollicitations qui lui sont adressées. Cette situation ne peut durer, au risque de voir le syndicalisme perdre de son attrait, donc des ressources, et subir une régression de ses moyens. Un cercle vicieux serait installé et aucun agriculteur évidemment n'y a intérêt.

Le chemin vers une efficacité accrue du syndicalisme exige aujourd'hui une plus grande rationalisation dans l'utilisation de ses moyens. Cette rationalisation se constate déjà à des degrés différents à plusieurs niveaux, par exemple, avec l'existence du Bureau Européen de l'Agriculture Française à Bruxelles ou, encore, pour ce qui concerne le secteur des grandes cultures, au travers de la coordination régulière de l'AGPB, de l'AGPM et de la FOP sous forme de réunions de Bureau et de groupes de travail communs.

Il n'empêche que l'autonomie des structures conduit à des doublons et donc à des pertes d'énergie comme en ont témoigné récemment, par exemple, la multiplicité des démarches d'analyse et d'information, ainsi que les réunions de travail inter-organisations qui ont suivi la réforme de la PAC et la parution du règlement d'application du Conseil européen en septembre 2003.

Les ressources investies en trop dans certaines fonctions ou dans certaines tâches pourraient être investies dans d'autres, où elles manquent manifestement. Quelle que soit la forme employée (pôles communs, fusion d'organismes, etc.), il faut en tout état de cause parvenir à une synergie maximale dans l'utilisation des moyens pour rendre le syndicalisme agricole plus performant.

Deux préoccupations parmi d'autres doivent être prises en compte dans cette démarche.

D'une part, les moyens sont d'autant mieux utilisés qu'ils sont mis au service d'objectifs identifiés comme prioritaires. Il n'est pas toujours aisé d'y parvenir tant la gestion courante peut être mangeuse d'énergie, mais c'est impératif.

D'autre part, en ce qui nous concerne spécifiquement en tant que syndicats spécialisés, il faut consacrer davantage de moyens à dialoguer et à exprimer nos positions à tous niveaux au sein des instances du syndicalisme à vocation générale, dont le relais nous est nécessaire pour nous faire entendre.

B. QUELLE ACTION SYNDICALE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE ?

L'action syndicale sur le plan européen s'exerce d'une part par la voie du COPA*, interlocuteur naturel de la Commission européenne, et, d'autre part, au travers de chaque syndicat national, interlocuteur des autorités de son pays qui siègent aux Conseils de ministres européens.

A plusieurs reprises, ces dernières années, le secteur céréalier aura souffert d'un manque de cohésion opérationnelle entre syndicats des divers pays-membres.

Ce manque de cohésion a été patent s'agissant des importations de céréales de Mer Noire. Si le syndicalisme a réagi en France dès les premiers signes de danger, c'est-à-dire lorsque, en août 2001, la Commission européenne a commencé à envisager la suppression du supplément de droits de douane sur les importations à partir des pays riverains de

la Mer Noire, il n'en a pas été de même dans d'autres pays. Il a fallu une année pour que les syndicats agricoles y interpellent leurs gouvernements respectifs.

Plus récemment, les comportements face aux propositions de la Commission européenne au sujet des mycotoxines des céréales ont été révélateurs eux aussi. Les seules observations et contre-propositions qui sont remontées à la Commission européenne après qu'elle eut diffusé son premier projet sont venues des organisations céréalières françaises et de leur partenaires de filière (cf. *11ème partie*).

De la même manière, nos collègues anglais ont pu se sentir esseulés lorsque plus tôt, confrontés les premiers en Europe à la nécessité de travailler avec des chartes de production, ils n'ont guère trouvé d'écho à leurs préoccupations chez leurs collègues européens.

Chaque organisation nationale doit se sentir concernée par toute défaillance, toute dérive des institutions européennes, même quand ses effets sont initialement localisés dans un autre pays (dans un premier temps, seule la France a pâti des importations de céréales de Mer Noire dans le sud de l'UE). Chacune doit se hâter de rappeler à ses autorités nationales qu'elles sont concernées par toute atteinte aux intérêts de l'Europe et qu'il leur faut réagir au plus vite. Ce doit être le rôle d'une structure syndicale européenne d'animer ce travail en réseau, comme il est de son rôle d'agir elle-même auprès de la Commission.

Les structures actuellement en place conviennent-elles? Leurs moyens conviennent-ils? Sont-ils utilisés au mieux? Y a-t-il place pour un syndicalisme céréalière ou " grandes cultures " dans chaque Etat-membre? Il est indispensable d'en débattre, surtout au moment où l'élargissement de l'UE leur amène une grande proportion de nouveaux adhérents.

C. RELEVER ENFIN LE DÉFI DE L'OPINION

Les premières attaques contre l'agriculture sur le thème de l'environnement datent de la fin des années 1980. Elles étaient loin d'être aussi systématiques et répétitives qu'elles le sont aujourd'hui. Le vocabulaire des médias, des hommes politiques et de nos concitoyens ne s'était pas encore enrichi de ce terme tant employé maintenant, " productivisme ". En presque 20 ans, malgré les progrès faits par l'agriculture sur le terrain pour la préservation de l'environnement et l'amélioration de la qualité sanitaire des produits, malgré ses efforts en matière de traçabilité etc., l'image de la production agricole telle qu'elle se pratique aujourd'hui s'est considérablement dégradée.

Il est difficile de ne pas voir de lien entre cette dégradation et, d'une part, les réticences de l'UE à valoriser son potentiel de production, d'autre part, les contraintes que subissent de plus en plus les agriculteurs.

Il est également difficile de ne pas s'interroger, au vu de la considération ainsi accordée à la production agricole actuelle et aux professionnels qui la pratiquent, sur la conduite et sur la portée des actions de communication menées en faveur de l'agriculture ces vingt dernières années. Le déficit d'image accumulé durant cette période impose aujourd'hui de bâtir une stratégie de communication qui soit à la hauteur du problème posé.

Face à l'ampleur de la tâche, le milieu agricole doit unir ses forces. Redresser l'image de la production agricole actuelle et des professionnels qui la pratiquent nécessite d'abord de définir une stratégie de communication qui soit la plus partagée possible. Cela signifie qu'il faut d'abord déterminer en commun le positionnement de cette communication (communiquer métier et communiquer produit sont, par exemple, deux positionnements très différents dans leur portée), ses cibles (par exemple, enfants? adultes? avec quel dosage éventuellement?), les messages qui doivent être diffusés, les canaux qui doivent être empruntés (par exemple, communication de contact? communication par média interposés? avec quel dosage entre les deux éventuellement?). Cela signifie également qu'il faut vouloir et savoir assurer ensemble une régularité de cette communication.

Si une stratégie unifiée apparaît indispensable, il n'est pas nécessaire qu'elle soit ensuite mise en œuvre de manière centralisée. Les axes stratégiques définis en commun peuvent être regardés comme un cahier des charges que devraient respecter les organisations professionnelles qui décident d'actions de communication au niveau national ou au niveau local. Et la cohérence du tout serait d'autant mieux assurée s'il existait un système de soutiens financiers fondé sur la réelle prise en compte du cahier des charges.

La question plus globale du financement de la communication à mettre ainsi en place doit être abordée avec lucidité. Il faut probablement investir beaucoup dans cette communication tant le déficit d'image à combler est important. Le prix de l'efficacité, même en concevant de suivre des démarches intrinsèquement peu coûteuses, est vraisemblablement élevé, tant il faut agir. Dès lors, la mobilisation des ressources nécessaires pour accéder à l'efficacité doit d'autant plus concerner, au-delà des organisations syndicales, tous ceux dont la progression de l'activité est directement liée à la possibilité pour les agriculteurs de valoriser leur potentiel de production.